

**DELIBERATIONS**  
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 23 octobre 2013

**POINT V.2 :**  
**Questions financières : reprise et constitution de la provision pour passifs sociaux**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**APPROUVE**, avec 23 pour (unanimité) : la reprise de la provision 2012 réalisée sur les passifs sociaux pour un montant de 1 710 227 € et autorise la constitution d'une provision 2013 pour un montant estimatif de 1 900 000 €.

Dijon, le 25 octobre 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement